

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 436**24 avril 2004****SOMMAIRE**

ACABIIT Analysis, Conception And Building In It S.A., Wiltz	20887	Ducato S.A.H., Luxembourg	20922
Actinter, S.à r.l., Luxembourg	20894	El Boustan, S.à r.l., Luxembourg	20916
Actinter, S.à r.l., Luxembourg	20894	Electricité Weynandt Nico, S.à r.l., Bissen	20925
Actinter, S.à r.l., Luxembourg	20894	Envelco S.A., Luxembourg	20922
Actinter, S.à r.l., Luxembourg	20894	Europe Taxis, S.à r.l., Luxembourg	20895
Actinter, S.à r.l., Luxembourg	20894	Europe Taxis, S.à r.l., Luxembourg	20895
Actinter, S.à r.l., Luxembourg	20894	Fademo, S.à r.l., Bissen	20904
Actinter, S.à r.l., Luxembourg	20894	Fleurs Services, S.à r.l., Larochette	20925
Actinter, S.à r.l., Luxembourg	20895	Gabefi, S.à r.l., Luxembourg	20909
Actinter, S.à r.l., Luxembourg	20895	Gambier S.A., Luxembourg	20885
Addenda S.A., Luxembourg	20893	Gambier S.A., Luxembourg	20886
Alfa Holding, S.à r.l., Luxembourg	20889	Gerval, S.à r.l., Koerich	20918
Arman Amberley, S.à r.l., Luxembourg	20905	Gerval, S.à r.l., Koerich	20918
Arman Mentelle, S.à r.l., Luxembourg	20908	Gerval, S.à r.l., Koerich	20918
Art et Média Finance, S.à r.l., Luxembourg	20888	GGI S.A., Luxembourg	20907
Art et Média Finance, S.à r.l., Luxembourg	20888	Hepfig Holding, S.à r.l., Luxembourg	20914
Aurêka S.A., Grevenmacher	20925	Hepfig Holding, S.à r.l., Luxembourg	20915
Beira Holding S.A., Luxembourg	20919	Hilsen Holding, S.à r.l., Luxembourg	20917
Body Ligne-Physiominis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	20924	Hilsen Holding, S.à r.l., Luxembourg	20918
Bohemia Property Service A.G., Luxembourg	20912	Homeinvest S.A.H., Luxembourg	20882
Burberry Luxembourg (No.2), S.à r.l., Luxembourg	20908	Homeinvest S.A.H., Luxembourg	20882
Burberry Luxembourg (No.3), S.à r.l., Luxembourg	20908	Hoplite Holding S.A., Luxembourg	20925
Burberry Luxembourg (No.1), S.à r.l., Luxembourg	20912	HSBC Trinkaus Select Sicav, Luxembourg	20919
Burberry Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	20906	Immo Asars, S.à r.l., Mondercange	20924
Caravel Investissements S.A., Luxembourg	20889	Industrial Re Musini S.A., Senningerberg	20895
Cartonnerie de Lintgen, S.à r.l., Lintgen	20912	Iniziativa S.A., Luxembourg	20883
Codisco Investments, S.à r.l., Luxembourg	20904	Iniziativa S.A., Luxembourg	20908
Compania Financiera Holding S.A., Luxembourg	20919	International Bio-Medical Management Holding S.A., Luxembourg	20896
Compania Financiera Holding S.A., Luxembourg	20919	Intes S.A., Luxembourg	20923
Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20912	LGT Trust & Consulting S.A., Luxembourg	20923
Cubic Holding S.A., Luxembourg	20893	Mains d'Or, S.à r.l., Luxembourg	20893
Cuisines Oestreicher, S.à r.l., Marnach	20888	Marques Alimentation, S.à r.l., Rumelange	20925
Derek S.A., Luxembourg	20906	Mazzoni Shoes Services, S.à r.l., Luxembourg	20924
Ducato S.A.H., Luxembourg	20922	Meubles Oestreicher, S.à r.l., Marnach	20886
Ducato S.A.H., Luxembourg	20922	Nicolas & Cie S.A., Luxembourg	20913
		Ontex International, S.à r.l., Luxembourg	20919
		Osmosys Holding S.A., Luxembourg	20896
		Portugalia, S.à r.l., Ettelbruck	20906
		Portugalia, S.à r.l., Ettelbruck	20907

Privata Finance S.A., Luxembourg	20882	Sifrabel S.A., Luxembourg	20913
R.G. Trading Investment Holding S.A., Luxembourg	20915	Sigma Tau International S.A., Luxembourg	20884
Rainforest S.A.H., Luxembourg	20901	SPI Equity S.A., Luxembourg	20882
Rainforest S.A.H., Luxembourg	20904	Sunmoon S.A., Luxembourg	20923
Raki S.A., Luxembourg	20916	Tara Trade, S.à r.l., Luxembourg	20886
Raki S.A., Luxembourg	20917	Taxi Martins, S.à r.l., Dudelange	20923
Reliant International Corporation S.A., Luxembourg	20905	Tyrol, S.à r.l., Luxembourg	20913
Rideaux, Tapis Oestreicher, S.à r.l., Marnach	20886	UNFIMER S.A.H., Union Financière Mercantile, Luxembourg	20889
Salon Malou, S.à r.l., Echternach	20886	Uniflair International S.A., Luxembourg	20905
Scar S.A., Luxembourg	20883	Virtbauer & Fischer A.G., Weiswampach	20915
Scar S.A., Luxembourg	20884	Vivaldi, S.à r.l., Luxembourg	20924
		WIT S.A., Luxembourg	20924

HOMEINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.771.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.098.687,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Signature.

(022388.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

HOMEINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.771.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice 5.011,23 EUR

- Résultats reportés - 47.135,47 EUR

- Report à nouveau - 42.124,24 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Signature.

(022387.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

PRIVATA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.134.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 11 mars 2004.

Signature.

(021673.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

SPI EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 96.524.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 11 mars 2004.

Signature.

(021674.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

INIZIATIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.159.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 19 décembre 2003

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Gérald Berclaz, administrateur de sociétés, Domaine de la Forêt, CH-1884 Villars sur Ollon,
- Monsieur Filippo Recami, administrateur de sociétés, c/o INIZIATIVA REGALUXE Srl, 1, Via Pomba, I-10123 Torino,
- Monsieur Lorenzo Rossi Di Montelera, administrateur de sociétés, 50, Quai Gustave Ador, CH-1207 Genève,
- Monsieur Ernesto Porro, administrateur de sociétés, c/o Vonwiller S.A., 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève,
- Monsieur Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald,
- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7763 Bissen,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, avec siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

INIZIATIVA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021971.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

SCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.189.

L'an deux mille quatre, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SCAR S.A., une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (ci-après: la «Société»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.189 et a été constituée originellement sous la dénomination de ULURU S.A. suivant acte notarié du 25 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 97 du 28 février 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés:

- suivant acte notarié du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 127 du 17 mars 1997, acte contenant changement de la dénomination de la société en SCAR HOLDING S.A.;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 1998, publié au Mémorial C numéro 337 du 13 mai 1998:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 162 du 15 février 2003, acte contenant changement de l'objet social et de la dénomination sociale en SCAR S.A.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheiffer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article sept (7) des statuts de la Société régissant l'engagement de la Société vis-à-vis des tiers, par l'ajout d'un alinéa supplémentaire dont la teneur serait la suivante:

«Toutefois, par dérogation à ce qui est établi ci-avant, pour les transferts jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) la signature conjointe de deux (2) administrateurs avec pouvoir de signature de type B est suffisante.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le régime de signature de la Société et de modifier en conséquence l'article sept (7) des statuts par l'ajout d'un alinéa supplémentaire ayant la teneur suivante:

«**Nouvel alinéa.** Toutefois, par dérogation à ce qui est établi ci-avant, pour les transferts jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) la signature conjointe de deux (2) administrateurs avec pouvoir de signature de type B est suffisante.»

Les deux derniers alinéas de l'article sept (7) se liront comme suit:

«La société se trouve engagée, par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.»

«Toutefois, par dérogation à ce qui est établi ci-avant, pour les transferts jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) la signature conjointe de deux (2) administrateurs avec pouvoir de signature de type B est suffisante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Da Silva Fernandes, B. Klapp, R. Scheiffer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2004, vol. 883, fol. 33, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(022131.3/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

SCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.189.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(022132.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 63.626.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 25 février 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Maryse Santini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 25 février 2004 Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021784.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

GAMBIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.177.

L'an deux mille quatre, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GAMBIER S.A., (la «Société»), établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.177.

La Société a été constituée suivant acte notarié du 25 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 95 du 27 février 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 233 du 5 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article sept (7) des statuts de la Société régissant l'engagement de la Société vis-à-vis des tiers, par l'ajout d'un alinéa supplémentaire dont la teneur serait la suivante:

«Toutefois, par dérogation à ce qui est établi ci-avant, pour les transferts jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) la signature conjointe de deux (2) administrateurs avec pouvoir de signature de type B est suffisante.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le régime de signature de la Société et de modifier en conséquence l'article sept (7) des statuts par l'ajout d'un alinéa supplémentaire ayant la teneur suivante:

«**Nouvel alinéa.** Toutefois, par dérogation à ce qui est établi ci-avant, pour les transferts jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) la signature conjointe de deux (2) administrateurs avec pouvoir de signature de type B est suffisante.»

Les deux derniers alinéas de l'article sept (7) se liront comme suit:

«La société se trouve engagée, par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.»

«Toutefois, par dérogation à ce qui est établi ci-avant, pour les transferts jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) la signature conjointe de deux (2) administrateurs avec pouvoir de signature de type B est suffisante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Da Silva Fernandes, B. Klapp, R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2004, vol. 883, fol. 33, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(022134.3/239/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

GAMBIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(022137.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

SALON MALOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 12, route de Luxembourg.
R. C. Diekirch B 95.795.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2004.

Signature.

(901003.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

MEUBLES OESTREICHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, route de Diekirch.
R. C. Diekirch B 93.925.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 2 mars 2004, réf. DSO-AO00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société MEUBLES OESTREICHER, S.à r.l.

Signature

(901010.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

RIDEAUX, TAPIS OESTREICHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, route de Diekirch.
R. C. Diekirch B 2.764.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 2 mars 2004, réf. DSO-AO00017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société RIDEAUX, TAPIS OESTREICHER, S.à r.l.

Signature

(901011.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

TARA TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.632.

Il résulte d'une décision du gérant du 27 février 2004 que le siège social de la société est transféré de c/o FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt, à c/o FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., L-1930 Luxembourg, 50, Avenue de la Liberté.

De plus, la société FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., 50, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C. Luxembourg n° B 85.775 et la société TARA TRADE, S.à r.l., 50, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C. Luxembourg n° B 78.632 ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour TARA TRADE, S.à r.l.

L'Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022273.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ACABIIT ANALYSIS, CONCEPTION AND BUILDING IN IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R. C. Diekirch B 5.418.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACABIIT ANALYSIS, CONCEPTION AND BUILDING IN IT S.A., avec siège social à L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 21 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 974 du 18 décembre 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Ram-brouch, en date du 29 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 782 du 23 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadine Neybecker, employée privée, demeurant à F-Kanfen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Benoît Lesuisse, informaticien, demeurant à B-Bertogne.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Mise en liquidation de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Benoît Lesuisse, informaticien, né le 25 octobre 1963, à Nivelles (Belgique), demeurant à B-6687 Bertogne, 332, Compogne.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Neybecker, N. Steuermann, B. Lesuisse, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, vol. 142S, fol. 61, case 4.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 février 2004.

P. Bettingen.

(901004.3/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

ART ET MEDIA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 54.911.

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gilles Thellier, administrateur de société, demeurant au 59, rue de la Libération, L-3511 Dudelange, ici représenté par Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 février 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée ART ET MEDIA FINANCE, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 54.911, constituée originellement sous la dénomination de SOCOFIMA, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 395 du 16 août 1996.

- Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 395 du 11 avril 2003.

- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 202, rue de la Libération, L-3512 Dudelange au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

En conséquence, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, vol. 142S, fol. 71, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(021970.3/230/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**ART ET MEDIA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOCOFIMA, S.à r.l.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 54.911.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 227 du 2 mars 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(021972.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

CUISINES OESTREICHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, route de Diekirch.
R. C. Diekirch B 2.763.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 2 mars 2004, réf. DSO-AO00018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société CUISINES OESTREICHER, S.à r.l.

Signature

(901012.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.372.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2004.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(021691.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.472.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-A01319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2004.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(021683.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ALFA HOLDING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1371 Luxemburg, 7, Val Sainte Croix.
H. R. Luxemburg B 99.479.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvier, am zwanzigsten Februar.

Vor dem Unterzeichneten, Anja Holtz, Notar mit Amtssitz in Wiltz (Grossherzogtum Luxemburg), in Vertretung von Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in Abkürzung INTERCONSULT, mit Sitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg:

hier vertreten durch:

- a) Herrn Jean-Marc Debaty, Geschäftsdirektor, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg;
- b) Frau Beatriz Gonzales Raposo, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg, beide handelnd in ihrer Eigenschaft als berechtigte Unterzeichnete der vorbezeichneten Gesellschaft.

Vorgenannte Kompargenten, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von der vorerwähnten Partei zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel verwenden, um ein Portefeuille aus Wertpapieren und Patenten aller Art und jeglichen Ursprungs zu erwerben, zu verwalten und zu veräußern. Sie kann bei der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen jeglicher Art mitwirken. Sie kann durch Einbringung, Zeichnung, Emissionsgarantien, Kaufoptionen sowie durch andere Maßnahmen Wertpapiere und Patente aller Art erwerben und sie kann diese Wertpapiere und Patente durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder durch andere Maßnahmen veräußern.

Ferner kann sie Maßnahmen treffen, um dieser Wertpapier und Patente aufzuwerten. Sie kann den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, Unterstützung, Darlehen Vorschüsse oder Garantien jeglicher Art gewähren.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen ALFA HOLDING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.

Zeichnung und Einzahlung

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden gezeichnet von der Gesellschaft LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in Abkürzung INTERCONSULT, vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise tausendzweihundertfünfzig Euro.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Die Gesellschaft LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in Abkürzung INTERCONSULT, (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 40.312), mit Sitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg.

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in deutscher Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen Text und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, haben dieselben zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung vorherstehenden Textes:

In the year two thousand and four, on the twentieth day of February.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr Jean-Marc Debaty, company director, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Beatriz Gonzales Raposo, employee, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of a of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed party hereby declares to form among himself:

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The object for which the company is established is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is ALFA HOLDING, S.à r.l., «société à responsabilité limitée».

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of managers.

Art. 6. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the company's capital. In case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signature.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 16. The business year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 19. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and so long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by the company LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, prenamed.

The same shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory disposition

The first year begins today and ends on December 31st, 2004.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be paid by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand four hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed sole manager of the company for an unlimited period:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312), established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The manager has all powers indicated in article 12 of the articles of incorporation.

The company is committed in all circumstances by the single signature of the manager.
The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's address is fixed at: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by a English translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: J.M. Debaty, B. Gonzales Raposo, A. Holtz.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 27. Februar 2004, Band 883, Blatt 48, Feld 8. – Erhalten 125 Euro.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 10. März 2004.

J.-J. Wagner.

(022192.3/239/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

MAINS D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.448.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(022281.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ADDENDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.947.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 25 février 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Maryse Santini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 25 février 2004 Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021786.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

CUBIC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.554.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(021740.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.444.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022002.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.444.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.444.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022000.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.444.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021999.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.444.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021998.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.444.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.444.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022009.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.444.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 5 septembre 2002 que:

* Ont démissionné de leurs fonctions de gérants:

- Madame Christelle Ferry, née le 10 octobre 1970 à Metz, domiciliée professionnellement à CH-1204 Genève, 19 rue de la Croix d'Or;

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. N° B 37.974, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022004.3/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

EUROPE TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 39, rue NS Pierret.
R. C. Luxembourg B 69.848.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(022291.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

EUROPE TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 39, rue NS Pierret.
R. C. Luxembourg B 69.848.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(022288.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

INDUSTRIAL RE MUSINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.702.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO2599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022251.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

INTERNATIONAL BIO-MEDICAL MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 77.098.

Il résulte de l'assemblée générale tenue le 1^{er} mars 2004 que les décisions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 3 rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg;

- L'assemblée a accepté la démission, en date du 27 février 2004, de Messieurs Stef Oostvogels et Stéphane Hadet du poste d'administrateur de la société et leur a donné pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat;

- L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Alain Farana, juriste, né à Kinshasa (Congo) le 12 février 1976, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg et Monsieur Andrea Sabbatini, juriste, né à Luxembourg le 26 juillet 1971, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009;

- L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A.;

- L'assemblée a décidé de nommer la société MILKYWAY GROUP Inc., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935, en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO02024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022350.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

OSMOSYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.483.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- ALLIANCE TECHNOLOGY LIMITED, société soumise à la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Offshore Incorporation Center, Road Town, représentée par Madame F. Marie Brisdet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 février 2004.

Madame Brisdet est ici représentée par Madame Xenia Kotoula, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 février 2004,

2.- Mr Andrzej Norbert Rybicki, directeur, demeurant au 25F, 192 Chung Cheng Road, Section 2, Shih Lin District, Taipei, Taiwan R.O.C.,

représentée par Madame F. Marie Brisdet, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 février 2004.

Madame Brisdet est ici représentée par Madame Xenia Kotoula, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 février 2004.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par la représentante des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OSMOSYS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration pourra décider l'établissement de filiales, de succursales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement.

La société pourra faire en général toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (EUR 2,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. La surveillance de la société est conférée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectées à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé soit réduit.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- ALLIANCE TECHNOLOGY LIMITED, prénommée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2.- M. Andrzej Norbert Rybicki, prénommé, une action	1
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Andrzej Norbert Rybicki, directeur, demeurant au 25F, 192 Chung Cheng Road, Section 2, Shih Lin District, Taipei, Taiwan R.O.C.,

b) Monsieur Krzysztof Kolbuszewski, directeur, demeurant au 65-001 Zielonagora (Pologne), Szafrana 11B/2,

c) Monsieur Philippe Lambinet, ingénieur, demeurant à CH-1213 Petit-Lancy (Suisse), Chemin des Vignes 27,

d) Monsieur Janusz Szajna, directeur, demeurant à Zielonagora (Pologne), Trasa Polnolna 16,

e) Monsieur Mariusz Walkowiak, directeur, demeurant au 66-002 Nowykisielin (Pologne), Odrzanska 2C,

f) TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille neuf.

5.- Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Andrzej Norbert Rybicki, prénommé.

6.- Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth day of February.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary public, residing in Remich, in replacement of Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, the latter of whom will be the depositary of the present minute,

There appeared:

1.- ALLIANCE TECHNOLOGY LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office in Tortola (British Virgin Islands), Offshore Incorporation Center, Road Town,

here represented by Mrs F. Marie Brisdet, private employee, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 February 2004.

Mrs Brisdet is here represented by Mrs Xenia Kotoula, private employee, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a proxy given under private seal on 24 February 2004,

2.- Mr Andrzej Norbert Rybicki, director, residing in 25F, 192 Chung Cheng Road, Section 2, Shih Lin District, Taipei, Taiwan R.O.C.,

here represented by Mrs F. Marie Brisdet, previously named,

by virtue of a proxy given under private seal on 12 February 2004.

Mrs Brisdet is here represented by Mrs Xenia Kotoula, private employee, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a proxy given under private seal on 24 February 2004.

The beforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, represented as stated here-above, have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of OSMOSYS HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

The board of directors may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity as the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may in one word carry on all commercial, industrial or financial operations which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two euros (EUR 2.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by Law.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation of the day to day management to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The corporation is committed by the joint signatures of any two directors.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Monday of the month of June at 11 o'clock.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 11. By decision of the extraordinary general meeting of shareholders, all or part of the profits or reserves other than those which by law or the Articles of Incorporation may not be distributed, may be used for redemption of capital through repayment of all shares or part of those determined by ballot, without reducing the fixed capital.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first day of December two thousand and four.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and five.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- ALLIANCE TECHNOLOGY LIMITED, previously named, fifteen thousand four hundred and ninety-nine shares	15,499
2.- Mr Andrzej Norbert Rybicki, previously named, one share	<u>1</u>
Total: fifteen thousand five hundred shares.	15,500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the total of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.00).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at six and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Andrzej Norbert Rybicki, director, residing in 25F, 192 Chung Cheng Road, Section 2, Shih Lin District, Taipei, Taiwan R.O.C.,

b) Mr Krzysztof Kolbuszewski, director, residing in 65-001 Zielonagora (Poland), Szafrana 11B/2,

c) Mr Philippe Lambinet, engineer, residing in CH-1213 Petit-Lancy (Switzerland), Chemin des Vignes 27,

d) Mr Janusz Szajna, director, residing in Zielonagora (Poland), Trasa Polnozna 16,

e) Mr Mariusz Walkowiak, director, residing in 66-002 Nowyksieli (Poland), Odrzanska 2C,

f) TMF CORPORATE SERVICES S.A., having its registered offices in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3) Has been appointed auditor:

DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., having its registered offices in L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand and nine.

5) Has been appointed chairman of the board:

Mr Andrzej Norbert Rybicki, previously named.

6) The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: X. Kotoula, A. Lentz.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 142S, fol. 65, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

E. Schlessler.

(022284.3/227/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**RAINFOREST S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. RAINFOREST S.A. HOLDING).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.439.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

représentée par un de ses directeurs, à savoir Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

2.- Monsieur Jacques Reckinger, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de RAINFOREST S.A. HOLDING.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), divisé en trois cent cinquante (350) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril de chaque année à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, trois cent quarante-neuf actions	349
2.- Monsieur Jacques Reckinger, prénommé, une action.	1
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

b) Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

c) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Reckinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 204, vol. 19CS, fol. 99, case 12. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

E. Schlessler.

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RAINFOREST S.A. HOLDING, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Schlim, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale de la société en RAINFOREST S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en RAINFOREST S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.**

Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de RAINFOREST S.A.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Reckinger, C. Haag, R. Schlim, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, Volume 142S, folio 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlessler.

(021788.3/227/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

RAINFOREST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.439.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlessler.

(021842.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

FADEMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 39.830.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

A. Mossong

La gérante

(021867.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

CODISCO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.113.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 8 mars 2004 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:

- De transférer le siège social avec effet immédiat au 8 mars 2004 du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- D'accepter la lettre de résiliation avec effet immédiat au 8 mars 2004 de l'administrateur démissionnaire HALSEY, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 50.984, avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- De nommer comme nouvel administrateur avec effet immédiat au 8 mars 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire: TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 84.993 avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

H. Neuman / P. Kotoula

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022213.3/805/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.831.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2001 que les mandats d'Administrateur de M. Eric Isaac, demeurant à Moutfort, de Mme Enid Muirhead, demeurant à Moutfort et de Mme Véronique Eber, demeurant à Bièrges (Belgique), le mandat d'Administrateur-Délégué de M. Eric Isaac, ainsi que le mandat de commissaire de M. Paul Lux ont été renouvelés pour un nouveau terme de 6 années pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

E. Isaac.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021708.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.089.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2001 que les mandats d'Administrateur de M. Eric Isaac, demeurant à Moutfort, de Mme Enid Muirhead, demeurant à Moutfort et de Mme Jacqueline Heynen, demeurant à Strassen, le mandat d'Administrateur-Délégué de M. Eric Isaac, ainsi que le mandat de commissaire de M. Paul Lux ont été renouvelés pour un nouveau terme de 6 années pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

E. Isaac.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021710.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ARMAN AMBERLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 92.794.

Extrait des résolutions des Associés qui se sont tenues le 10 février 2004

Les associés de ARMAN AMBERLEY, S.à r.l. («la société»), a décidé ce qui suit, les résolutions prenant effet au 1^{er} janvier 2004:

1. de transférer le siège social de la société du 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2. d'accepter la démission des administrateurs suivants, leur mandat prenant fin au 1^{er} janvier 2004, et de leur accorder pleine et entière décharge pour la durée de leur mandat jusqu'à la date effective des résolutions:

a) Monsieur Ernest Hoffmann, demeurant à L-8355 Garnich, «Um Lannestack», Luxembourg.

b) Madame Gerty van de Sluis-Marter, p/a Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

3. de nommer les administrateurs suivants, pour une durée indéterminée, leur mandat prenant effet au 1^{er} janvier 2004:

a) Monsieur Tim van Dijk, avec adresse professionnelle, au 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

b) Monsieur Michel van Krimpen, avec adresse professionnelle, au 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Il en résulte que les administrateurs sont désormais les suivants:

- M. John van Oost;

- M. Tim van Dijk;

- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Signature

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022091.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.321.700,- EUR.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 75.783.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

(021711.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

DEREK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 78.928.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour la société DEREK S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(021690.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

PORTUGALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 49, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 82.412.

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Basilio Da Costa Manuel, gérant de société, né le 15 janvier 1956 à Jou Murca (P), demeurant à L-9216 Diekirch, 20, rue de la Croix.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée dénommée PORTUGALIA, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-3780 Tétange, 57, rue des Légionnaires, inscrite au R.C. Luxembourg, sous la section B et le numéro 82.412,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée le 17 mai 2001 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C de 2001, page

Que le capital social de la Société s'élève, suite à conversion légale du franc luxembourgeois en euro, à EUR 12.394,68, représenté par 100 parts sociales de EUR 123,9468 chacune.

Que suite à cession de 50 parts sociales intervenue entre associés, savoir: Mr Da Silva Carvalhos Manuel Agostinho, né le 14 avril 1972, demeurant à L-3598 Dudelange, 28, route de Zoufftgen, et Basilio Da Costa Manuel, prénommé, dûment documentée par une assemblée générale qui s'est tenue sous seing privée en date du 30 juin 2003, enregistrée à Luxembourg - Sociétés, le 29 juillet 2003, référence: LSO AG / 07828,

le comparant, Mr Basilio Da Costa Manuel, précité, est devenu le seul et unique associé et propriétaire des 100 parts sociales représentatives du capital social de la société PORTUGALIA.

Suite à ce qui précède, le comparant, en sa qualité d'associé unique, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer, avec effet au 30 juin 2003 et ce conformément aux dispositions de la susdite assemblée générale du 30 juin 2003, le siège social de la société, de son adresse actuelle au 49, Grand-Rue à L-9050 Ettelbruck,

et modifie en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. Le siège social est fixé à Ettelbruck. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Deuxième résolution

L'associé unique, suite à la démission de Mr Da Silva Carvalhos Manuel Agostinho, intervenue en date du 30 juin 2003, en sa qualité de gérant technique de la société,

décide que dorénavant la société n'aura plus qu'un seul et unique gérant, savoir l'associé unique.

La société se trouve valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer les alinéas 2 et suivants de l'article 6 de statuts, de sorte que l'article 6 des statuts se lit dorénavant comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.394,68, représenté par 100 parts sociales de EUR 123,9468 chacune.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Basilio Da Costa, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 52, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

J. Delvaux.

(022037.3/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

PORTUGALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.394,68 EUR.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 49, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.412.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 février 2004, actée sous le n° 54 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(022041.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

GGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 69.453.

Il résulte de l'assemblée générale tenue le 24 février 2004 que les décisions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 3 rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg;

- L'assemblée a accepté la démission de Mesdames Marianne Korving et Vanessa Colard du poste d'administrateur de la société;

- L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Alain Farana, juriste, né à Kinshasa (Congo) le 12 février 1976, de nationalité française, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg et Monsieur Andrea Sabbatini, juriste, né à Luxembourg le 26 juillet 1971, de nationalité italienne, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg aux postes d'administrateur de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009;

- L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société CORPORATE FINANCE BUSINESS LIMITED;

- L'assemblée a décidé de nommer la société MILKYWAY GROUP Inc., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935, en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022331.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

BURBERRY LUXEMBOURG (No.2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.603.750,- EUR.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.584.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG (No.2), S.à r.l.

Signature

(021712.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

BURBERRY LUXEMBOURG (No.3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.603.750,- EUR.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.655.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG (No.3), S.à r.l.

Signature

(021714.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

INIZIATIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.159.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

INIZIATIVA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(021692.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ARMAN MENTELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 92.026.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui se sont tenues le 10 février 2004

L'Associé Unique de ARMAN MENTELLE, S.à r.l. («la société»), a décidé ce qui suit, les résolutions prenant effet au 1^{er} janvier 2004:

1. de transférer le siège social de la société du 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2. d'accepter la démission des administrateurs suivants, leur mandat prenant fin au 1^{er} janvier 2004, et de leur accorder pleine et entière décharge pour la durée de leur mandat jusqu'à la date effective des résolutions:

a) Monsieur Ernest Hoffmann, demeurant à L-8355 Garnich, «Um Lannestack», Luxembourg.

b) Madame Gerty van de Sluis-Marther, p/a Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

3. de nommer les administrateurs suivants, pour une durée indéterminée, leur mandat prenant effet au 1^{er} janvier 2004:

a) Monsieur Tim van Dijk, avec adresse professionnelle, au 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

b) Monsieur Michel van Krimpen, avec adresse professionnelle, au 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Il en résulte que les administrateurs sont désormais les suivants:

- M. John van Oost;

- M. Tim van Dijk;

- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Signature

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022103.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

GABEFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 99.474.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Franck Balard, administrateur de sociétés, né à Rodez, France, le 7 avril 1966, demeurant à B-1050 Bruxelles, 75, rue des Echevins,

2) Mademoiselle Eugénie Balard, écolière, née à Coubevoie, France, le 20 juin 1996, demeurant à B-1050 Bruxelles, 75, rue des Echevins, enfant mineure représentée par son père Monsieur Franck Balard, administrateur légal, tous les deux ici représentés par Monsieur Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Bruxelles, le 10 février 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes ont décidé de constituer entre elles une société à responsabilité limitée familiale, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de GABEFI, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-), représenté par mille sept cent cinquante (1.750) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Il est expressément prévu que la propriété de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit et en nue-propriété, et, dans ce dernier cas, respectivement par un associé dénommé «usufruitier» et par un autre associé dénommé «nu-propriétaire».

Sans préjudice des règles de droit civil, ou les relations entre l'usufruitier et le nu-propriétaire résultant d'éventuels accord séparément conclus entre eux à l'égard de la société, les droits attachés à leurs qualités respectives, sont les suivants:

Usufruitier:

- Droits sociaux dans leur ensemble (à l'exception des droits ci-après réservés au nu-propriétaire) et plus spécifiquement:

- Droits de vote aux assemblées générales,
- Droit aux dividendes,
- Droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Nu-propriétaire:

- Droit au produit de liquidation de la société.

La qualité d'usufruitier ou de nu-propriétaire des parts sociales sera matérialisé par l'inscription dans le registre des associés:

- En regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- En regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps ad nutum avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple employé, agent ou mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Les résolutions autres que celles modifiant les statuts de la société peuvent être prises à l'occasion d'une réunion en présence des associés ou, alternativement, par voie d'une résolution circulaire, pourvu, dans ce dernier cas, que chaque associé reçoive le texte de la résolution et qu'il vote en signant la résolution circulaire.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle sous réserve du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

	pleine- propriété	nue- propriété	usufruit
1) Monsieur Franck Balard, préqualifié, huit cent quatre-vingt-neuf parts sociales en pleine propriété	889		
et huit cent soixante et une parts sociales en usufruit			861
2) Madame Eugénie Balard, préqualifiée, huit cent soixante et une parts sociales en nue-propriété		861	

Ce qui fait au total mille sept cent cinquante parts sociales en pleine propriété.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Origine des fonds

Les fonds proviennent de la vente d'actions de la société anonyme MATERIAUX INDUSTRIE SERVICES, pour une partie propriété de Monsieur Franck Balard et pour l'autre partie données en nue propriété à Mademoiselle Eugénie Balard par acte notarié le 25 juin 1998 par Monsieur Franck Balard.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2004.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Droit d'apport

Les comparants se réfèrent aux dispositions de l'article 6 paragraphe 3 et article 7 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales telle que modifiée qui autorise la réduction de moitié du droit d'apport pour les apports à une société familiale et déclarent qu'au moins 90 (quatre-vingt-dix) pour cent des parts sociales sont affectées à Monsieur Franck Balard et à Mademoiselle Eugénie Balard, étant entendu que Monsieur Franck Balard est le père de Mademoiselle Eugénie Balard.

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Franck Balard, administrateur de sociétés, né à Rodez, France, le 7 avril 1966, demeurant à B-1050 Bruxelles, 75, rue des Echevins,

- HALSEY, S.à r.l., R.C.S. B Numéro 50.984, une société avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant, sauf pour les opérations de retrait de fonds pour lesquelles il faut la signature conjointe des deux gérants.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 142S, fol. 66, case 7. – Reçu 875 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(022102.3/230/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

BURBERRY LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 153.756.500,- EUR.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.583.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l.

Signature

(021716.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 45.727.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2000, que le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Raymond Melchers a été reconduit. Cependant, depuis cette date, Monsieur Raymond Melchers n'exécute plus la fonction d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021855.3/736/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

CARTONNERIE DE LINTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lintgen, 26, rue Kaselt.

R. C. Luxembourg B 10.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

R. Faber

Le gérant

(021881.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

BOHEMIA PROPERTY SERVICE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

H. R. Luxemburg B 96.628.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 9. Februar 2004 von 10.00 bis 10.15 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da das Gesellschaftskapital vollständig vertreten ist und die anwesenden bzw. vertretenen Aktionäre bestätigen, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben, wird auf alle Fristen und Formalitäten betreffend die Einberufung der Versammlung verzichtet.

Zweiter Beschluss

Das Verwaltungsratsmitglied Xavier Marcinowski wird mit Dank für die der Gesellschaft geleisteten Dienste mit sofortiger Wirkung abberufen.

Dritter Beschluss

Dem ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied wird Entlastung erteilt.

Vierter Beschluss

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2009 und mit sofortiger Wirkung bestellt: Frau Daniela Dostert, beruflich ansässig in 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, als Verwaltungsratsmitglied.

Für die Richtigkeit des Auszugs

K. Krumnau

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022112.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

TYROL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.924.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2004

L'associé unique NOMADE DIFFUSION, S.à r.l. représenté par son gérant Monsieur Marc Bossard, avec siège à Marly 32 route du Confin décide ce jour

1. le transfert du siège social du 5 rue Emile Bian L-1235 Luxembourg au 24 rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022031.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

SIFRABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 41.402.

Par la présente, le soussigné Mario Di Stefano, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société SIFRABEL S.A., avec siège social au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 41.402.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

M. Di Stefano.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022033.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

NICOLAS & CIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.298.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CARIBOU FINANCES S.A., R.C. B numéro 90.946, avec siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 février 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme NICOLAS & CIE, R.C. B numéro 98.298, fut transférée de Belgique vers le Luxembourg, par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 183 du 13 février 2004.

- La société a actuellement un capital social de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (61.973,38) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société NICOLAS & CIE.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société NICOLAS & CIE avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société NICOLAS & CIE déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la

société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire 109 certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société NICOLAS & CIE.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, vol. 142S, fol. 70, case 11.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(021974.3/230/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

HEPFIG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 79.845.

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

EPFIG S.A., société commerciale internationale, ayant son siège social à Alofi (Niue), 2, Commercial Centre Square, représentée par son administrateur-délégué MORGANE INTERTRADE LTD., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

celui-ci représenté par Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, en vertu d'une procuration générale, datée du 15 juillet 1997, dont une copie certifiée conforme, paraphée ne varie-tur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. HEPFIG S.A., prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée HEPFIG HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 603 du 7 août 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1065 du 14 octobre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 79.845.

2. L'associée unique, représentée comme dit, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trente mille euros (EUR 330.000,00), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) à trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,00), par émission de treize mille deux cents (13.200) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00).

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par l'associée unique moyennant un apport en espèces de trois cent trente mille euros (EUR 330.000,00), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6, premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,00), représenté par quatorze mille deux cents (14.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 142S, fol. 65, case 12. – Reçu 3.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

E. Schlessler.

(022400.3/227/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

HEPFIG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 79.845.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

E. Schlessler.

(022401.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

VIRTBAUER & FISCHER A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, 40, route de Clervaux.

H. R. Diekirch B 91.907.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre abgehalten in Weiswampach, am 10. November 2003

Aus dem Protokoll geht hervor, dass den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres 2002 volle Entlastung erteilt wurde.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900988.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

R.G. TRADING INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 77.013.

Il résulte de l'assemblée générale tenue le 1^{er} mars 2004 que les décisions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 3 rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg;

- L'assemblée a accepté la démission, en date du 27 février 2004, de Messieurs Stef Oostvogels et Stéphane Hadet du poste d'administrateur de la société et leur a donné pleine et entière décharge;

- L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Alain Farana, juriste, né à Kinshasa (Congo) le 12 février 1976, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg et Monsieur Andrea Sabbatini, juriste, né à Luxembourg le 26 juillet 1971, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009;

- L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A.;

- L'assemblée a décidé de nommer la société MILKYWAY GROUP Inc., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935, en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO02021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022347.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

EL BOUSTAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 75.191.

Il résulte de la décision du gérant du 23 février 2004 que la société a transféré son siège social à l'adresse suivante: 3 rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO02018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022337.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

RAKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.187.

L'an deux mille quatre, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RAKI S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.187 et a été constituée suivant acte notarié du 25 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 97 du 28 février 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 230 du 04 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article sept (7) des statuts de la Société régissant l'engagement (7) de la Société vis-à-vis des tiers, par l'ajout d'un alinéa supplémentaire dont la teneur serait la suivante:

«Toutefois, par dérogation à ce qui est établi ci-avant, pour les transferts jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) la signature conjointe de deux (2) administrateurs avec pouvoir de signature de type B est suffisante.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le régime de signature de la Société et de modifier en conséquence l'article sept (7) des statuts par l'ajout d'un alinéa supplémentaire ayant la teneur suivante:

«**Nouvel alinéa.** Toutefois, par dérogation à ce qui est établi ci-avant, pour les transferts jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) la signature conjointe de deux (2) administrateurs avec pouvoir de signature de type B est suffisante.»

Les deux derniers alinéas de l'article sept (7) se liront comme suit:

«La société se trouve engagée, par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.»

«Toutefois, par dérogation à ce qui est établi ci-avant, pour les transferts jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) la signature conjointe de deux (2) administrateurs avec pouvoir de signature de type B est suffisante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Da Silva Fernandes, B. Klapp, R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2004, vol. 883, fol. 33, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(022139.3/239/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

RAKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(022140.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

HILSEN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 80.693.

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

La société anonyme de droit uruguayien BLEYMOND CORP. S.A., ayant son siège social à Montévidéo (Uruguay), Calones 1090,

représentée par Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, en vertu d'une procuration générale, datée du 7 mars 2003, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. BLEYMOND CORP. S.A., prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée HILSEN HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 801 du 24 septembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1064 du 14 octobre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.693.

2. L'associée unique, représentée comme dit, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent trente mille euros (EUR 730.000,00), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) à sept cent cinquante-cinq mille euros (EUR 755.000,00), par émission de vingt-neuf mille deux cents (29.200) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00).

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par l'associée unique moyennant un apport en espèces de sept cent trente mille euros (EUR 730.000,00), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6, premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante-cinq mille euros (EUR 755.000,00), représenté par trente mille deux cents (30.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de neuf mille trois cents euros (EUR 9.300,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 142S, fol. 65, case 11. – Reçu 7.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

E. Schlessler.

(022405.3/227/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

HILSEN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 80.693.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

E. Schlessler.

(022406.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

GERVAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 2, rue de Windhof.

R. C. Luxembourg B 64.133.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(022282.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

GERVAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 2, rue de Windhof.

R. C. Luxembourg B 64.133.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(022286.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

GERVAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 2, rue de Windhof.

R. C. Luxembourg B 64.133.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(022287.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

HSBC TRINKAUS SELECT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R. C. Luxembourg B 95.106.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2004.

HSBC TRINKAUS SELECT SICAV

Signatures

(022276.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

COMPANIA FINANCIERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.545.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

(021787.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

COMPANIA FINANCIERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

(021785.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ONTEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.550.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(022231.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

BEIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 99.476.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A. (Matricule No. 19912206257), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

ici représentée par Madame Christel Girardeaux, juriste, demeurant à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 février 2004;

2.- La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., (Matricule No. 19882203045) avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

ici représentée par Madame Christel Girardeaux, juriste, demeurant à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 février 2004;

lesquelles deux (2) prédites procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BEIRA HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (euros 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé de la société est fixé à la somme de trois cent dix mille euros (euros 310.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révoqués par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à 9.00 heures du matin de chaque année et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prédite	999 actions
- La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prédite	1 action
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille six cent vingt euros (EUR 1.620,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 4 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 9 mai 1952 (Matricule No. 19520509553), demeurant à L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

Madame Christel Girardeaux, juriste, née à Marennes (France), le 27 octobre 1971 (Matricule No. 19711027621), demeurant à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Monsieur José Antunes Ferreira De Figueiredo, directeur de société, né à Angola, le 30 mars 1955, demeurant à Lobao Da Beira, Tondela, Portugal (no fiscal 126740887);

Monsieur Antonio Coimbra, directeur de société, né à Molelos Tondela, le 23 janvier 1935, demeurant à 337, rue Ste Luzia Botulho 3460 Tondela, Portugal (no fiscal 118125583);

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme CO-VENTURES S.A. (Matricule No. 19942211468), demeurant à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

4.- Le siège social de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Girardeaux. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2004, vol. 883, fol. 46, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 1^{er} mars 2004.

C. Doerner.

(022179.3/209/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

DUCATO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 53.911.

Le bilan corrigé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021863.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

DUCATO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 53.911.

Le bilan corrigé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021862.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

DUCATO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 53.911.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021860.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ENVELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.944.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(022228.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

LGT TRUST & CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 3, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 89.663.

—
Auszug aus dem Zikularbeschluss des Verwaltungsrats vom 7. November 2002

Der Verwaltungsrat der LGT TRUST & CONSULTING S.A., mit Sitz in 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg, hat folgendes einstimmig beschlossen:

1. Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft in allen Angelegenheiten der täglichen Geschäftsführung wird der Geschäftsleitung übertragen.

Die Geschäftsleitung besteht aus zwei Mitgliedern.

2. Die Mitglieder der Geschäftsleitung haben gemeinsames Zeichnungsrecht. Sie können jeweils durch ein beliebiges Mitglied des Verwaltungsrates vertreten werden.

3. Die Aufgaben der Geschäftsleitung ergeben sich aus soweit nicht gesetzlich geregelt aus dem Organisationsreglement.

Die Geschäftsleitung ist insbesondere befugt interne Anweisungen, Reglements und Prozeduren zu erlassen.

4. Zu Mitgliedern der Geschäftsleitung werden Sylvie Abtal-Cola und Klaus Krumnau ernannt.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022121.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

INTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxemburg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxemburg B 45.876.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(022298.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

TAXI MARTINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxemburg B 64.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(022290.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

SUNMOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxemburg B 67.165.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

SUNMOON S.A.

Signatures

Administrateurs

(021944.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

MAZZONI SHOES SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.590.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(022238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

IMMO ASARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.
R. C. Luxembourg B 76.483.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(022293.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

VIVALDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.592.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(022258.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

BODY LIGNE-PHYSIOMINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 57, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 80.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(022256.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

WIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.516.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2004.

WIT S.A.

Signatures

Administrateurs

(021945.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

MARQUES ALIMENTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.
R. C. Luxembourg B 42.878.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(022245.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

HOPLITE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2004.

HOPLITE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(021946.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ELECTRICITE WEYNANDT NICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7782 Bissen, 39, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 59.035.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2004.

N. Weynandt

Le gérant

(021865.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

FLEURS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Larochette, 18A, rue Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 58.597.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2004.

M. Van Der Burg

Le gérant

(021866.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

AURÉKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6756 Grevenmacher, 2, Klingenbergsgässel.
R. C. Luxembourg B 99.489.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur George Schipperheijn, formateur, demeurant à Kalmthout, Turfvaartlaan 9, ici représenté par Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant à Trintange, 25, route de Remich, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 février 2004.
- 2.- PARFININDUS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strassen, 117 route d'Arlon, ici représentée par Monsieur Régis Piva, employé privé, demeurant à Audun le Tiche (France), 7A, rue Gambetta,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 février 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varieront par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AURÉKA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet d'assurer la mise en place, la coordination et l'exécution de programmes de formation et de consultance. La société a également pour objet la prestation de conseils en organisation d'entreprises.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-) représenté par sept cents (700) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille Euros (EUR 700.000,-) qui sera représenté par sept mille (7.000) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes deux administrateurs, ou par la signature exclusive de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Sur ce bénéfice, il est également prélevé dix pour cent (10%) en faveur d'oeuvres caritatives.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur George Schipperheijn, prédésigné, trente-cinq actions	35
2.- PARFININDUS, S.à r.l., prédésignée, six cent soixante-cinq actions.	665
Total: sept cents actions.	700

Les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Lucio Genovese, employé privé, né à Liège (Belgique), le 16 mars 1963, demeurant à L-1365 Luxembourg, 33, montée Saint Crepin.

2.- Monsieur George Schipperheijn, formateur, né à Nijmegen (Pays-Bas), le 3 octobre 1943, demeurant à B-2920 Kalmthout, 9 Turfvaartlaan.

3.- Mademoiselle Inge Verbust, employée privée, née à Gand (Belgique), le 16 octobre 1974, demeurant à L-1231 Howald, 47, avenue Berchem.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social, 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 56.469.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-6756 Grevenmacher, 2, Klingenbergsgässel.

Sixième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Da Silva, R. Piva, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 février 2004, vol. 426, fol. 89, case 3. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} mars 2004.

H. Hellinckx.

(022318.3/242/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.